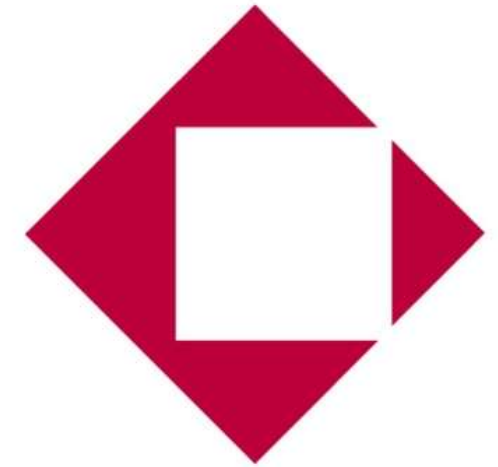


FONDATION



DU
PATRIMOINE

Réunion du 2 octobre 2018 – Saïx (81710)

Association des Maires
et des Elus Locaux du Tarn (ADM 81)

Création par la **Loi du 2 juillet 1996**

Reconnaissance d'**utilité publique** par un **décret du 18 avril 1997**

La Fondation du Patrimoine a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national.

Elle s'attache à l'identification, à la préservation et à la valorisation du patrimoine, en priorité non protégé.

Elle contribue à la sauvegarde d'édifice, d'ensemble mobilier ou d'élément remarquable des espaces naturels menacés de dégradation, de disparition ou de dispersion.

Elle concourt ainsi à l'emploi, à l'insertion, à la formation et à la transmission des savoir-faire dans les secteurs de la restauration et de la valorisation du patrimoine et des sites.



*En présence de
Monsieur Jacques CHIRAC
Président de la République
Journée inaugurale
de la Fondation du Patrimoine
à Saint-André-de-Vézines
le 18 décembre 1997*

***Inauguration nationale de la Fondation du Patrimoine
sur la commune de Saint-André de Vézines (Aveyron)***

Les projets publics et associatifs

Souscription et/ou subvention sous l'égide de la Fondation du Patrimoine

Le lancement d'une **souscription** permet de mobiliser des **mécénats populaire et d'entreprise** en faveur de projets patrimoniaux de propriété et/ou de maîtrise d'ouvrage publique (collectivités territoriales) ou associative.

Sous certaines conditions, la Fondation du Patrimoine peut aussi abonder la collecte de dons par l'attribution d'une **subvention complémentaire** issue :

- soit de sa dotation annuelle de l'Etat au titre du fonds des successions en déshérence,
- soit de ses mécénats nationaux ou régionaux conclus (clubs d'entreprises mécènes...)

Souscription et Subvention : Lavoir de SOREZE - avant travaux



Souscription et Subvention : Lavoir de SOREZE - après travaux



NOTRE DAME DE GRÂCE

81290 LABRUGUIERE



avant travaux - Souscription et Subvention : Chapelle Notre Dame de Grâce à LABRUGUIERE - après travaux



avant travaux – Souscription et Subvention : Chevalement de BLAYE LES MINES – après travaux



Cathédrale Saint Alain de LAVAUR – Souscription pour la restauration des décors peints intérieurs



Peintures murales de la cathédrale Saint Alain de LAVAUUR - avant travaux



Souscription - Peintures murales de la cathédrale Saint Alain de LAVAUR - après travaux



Subvention grâce au Mécénat interrégional AGNO'INTERPRO / Jasse à Murat sur Vèbre – avant travaux



Subvention grâce au Mécénat interrégional AGNO'INTERPRO / Jasse à Murat sur Vèbre - après travaux

*Souscription et Subvention du Club de Mécènes « Collection et Patrimoine du Circuit d'Albi »
Moto Guzzi 250 cm³ / Circuit d'Albi – après travaux*





*Souscription et Subvention grâce au Mécénat national MOTUL
Voiture de course MEP X27 / Circuit d'Albi - après travaux*

Le Label de la Fondation du Patrimoine

Le **Label Avec Incidence Fiscale (LAIF)** permet à un **propriétaire privé** détenteur d'un **bien immobilier** présentant un intérêt patrimonial et **non protégé** au titre des Monuments Historiques, de **bénéficier de déductions fiscales, ainsi que d'une subvention**, pour des **travaux projetés de restauration traditionnelle de l'extérieur** de son immeuble patrimonial (clos et couvert).

L'**octroi** d'un Label AIF est **conditionné** a la **mobilisation préalable**, par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, d'une **subvention obligatoire d'au moins 1%** du total des travaux éligibles à labelliser.

Depuis 2011, le Département du Tarn alloue une dotation annuelle de 2000 €, dédiée à l'aide au financement de cette subvention préalable et obligatoire pour tout Label AIF à octroyer.

Cette subvention préalable et obligatoire peut aussi être financée par du mécénat d'entreprise à condition que la société donatrice ne détienne pas de lien capitalistique, familial, commercial avec le propriétaire privé bénéficiaire du Label AIF.

Les catégories de biens patrimoniaux éligibles au Label Avec Incidence Fiscale (LAIF),
visibles principalement d'une voie publique :

- Non habitables constituant le petit patrimoine dit « de proximité », situés en zone rurale et urbaine (pigeonnier, cazelle, four à pain, gloriette...),
- Habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural (grange, moulin, ancienne ferme, maison de maître, manoir...),
- Habitables situés dans des **Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)** / (anciens Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) / Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), Secteur Sauvegardé).

La nature des travaux traditionnels éligibles au Label Avec Incidence Fiscale (LAIF) :

- **Travaux patrimoniaux extérieurs** d'entretien, de réparation, de restauration non débutés avant l'attribution du Label concernant la **Toiture** (charpente, couverture, zinguerie), le **Traitement des bois** (charpente...), la **Maçonnerie** (dont le ravalement de façades), la **Menuiserie bois** (dont les volets intérieurs), la **Peinture** (portes, fenêtres, volets), la **Ferronnerie** (portail, garde-corps...), les **Honoraires d'Architecte** (en rapport avec les travaux éligibles à labelliser pour les missions de suivi de chantier).
- **Travaux patrimoniaux extérieurs** de consolidation, de reconstruction, de démolition, de restitution (= *remise en état de parties disparues au cours du temps*), uniquement s'ils sont autorisés au préalable par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Le Label Avec Incidence Fiscale (LAIF) de la Fondation du Patrimoine est attribué pour **une durée de 5 ans**, le propriétaire privé labellisé déduit ainsi chaque année de son revenu imposable, les travaux labellisés payés au titre de cette même année :

- Déduction du revenu global imposable pour un immeuble non productif de revenus (résidence principale, secondaire, sans affectation...) :

- 50 % du montant des travaux en Euros TTC labellisés (*net de subventions*),

- 100 % du montant des travaux en Euros TTC labellisés (*net de subventions*) ayant obtenu au moins 20% de subventions.

- Déduction des revenus fonciers, lorsque l'immeuble est donné en location (= nue, non meublée) :

100% du montant des travaux en Euros TTC labellisés, sans application du seuil de 10 700 € pendant 5 ans.



avant travaux - Label AIF : Pigeonnier à BRENS - après travaux



Label AIF - Maison à BLAYE LES MINES - avant travaux



Label AIF - Maison à BLAYE LES MINES - avant travaux



Label AIF - Maison à BLAYE LES MINES - après travaux



Label AIF - Maison à BLAYE LES MINES - après travaux



Label AIF – Maison forte à LABRUGUIERE – après travaux



Label AIF - Ensemble immobilier à VITERBE - après travaux

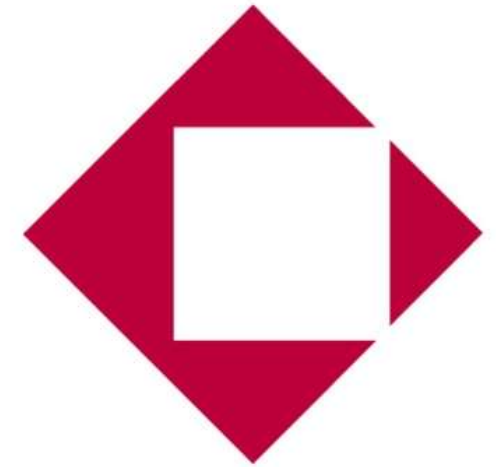
Label AIF - Ensemble immobilier à VITERBE - après travaux





Label AIF - Manoir à GIROUSSENS - après travaux

FONDATION



DU PATRIMOINE

D'après une enquête de l'INSEE, pour 1,5 millions d'Euros de travaux soutenus, 45 emplois sont créés ou maintenus dans le secteur d'activité du bâtiment.

Dans le Tarn, depuis 20 ans, plus de 27 millions d'Euros de travaux ont été soutenus par la Fondation du Patrimoine, ce qui équivaut environ à 815 emplois créés ou maintenus dans le secteur d'activité du bâtiment ; emplois principalement locaux et non délocalisables car spécifiques à des matériaux et des savoir-faire traditionnels.

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Délégation Régionale Occitanie Pyrénées (= ex Midi-Pyrénées)

11 boulevard des Récollets, 6 B - CS 97802 - 31078 TOULOUSE cedex 4

Tel. : 05 67 11 65 45 - Mail : midipyrenees@fondation-patrimoine.org

Site Internet : www.fondation-patrimoine.org

Délégués territoriaux Tarn :

Olivier CEBE : 06 85 46 27 92 – olivier.cebe@free.fr

Gérard GUYADER : 06 49 07 98 65 - gerard.guyader@fondation-patrimoine.org

Chargé de missions régional :

Rémi PAULIN : 06 65 74 87 99 - remi.paulin@fondation-patrimoine.org